

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE SPECIAL CONSERVATEUR EXT
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : V221NAT1150052 Nombre de pages : 4

Epreuve - Matière : 101 - 0168 Session : 2022

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillets officiels.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
 - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

A l'évocation de possibles réparations ou indemnités allouées aux descendants des victimes de l'esclavage, Hervé Tchimbira déclare, en reprenant les mots du poète de la république M. Aimé Césaire que "le crime en soi est irréparable". C'est pourtant sur sa proposition que la France vote en 2001 une loi visant à reconnaître l'esclavage et la traite humaine comme un crime contre l'Humanité. Cette réponse politique ne vise-t-elle donc pas à réparer, sinon un préjudice, au moins un oubli de l'histoire coloniale de la France ?

La notion de "réparations" dans toute sa complexité fonde la construction de ce dossier composé de quatre articles journalistiques, trois articles de vulgarisation universitaire et trois textes institutionnels et associatif, l'un reprenant le texte de la loi Tchimbira de 2001 et les deux autres illustrant des initiatives de municipalités françaises. Qu'en entend-t-on pour offrir des "réparations" pour l'esclavage ? Une telle réparation est-elle politiquement envisageable ? Et si oui, selon quelles modalités ?

Nous chercherons d'abord un état des lieux du débat actuel sur les réparations en France et à l'international en examinant précisément les enjeux moraux et financiers à l'œuvre, pour explorer ensuite les différentes modalités, mémoire et pratique, de réparations possibles.

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE SPECIAL CONSERVATEUR EXT
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : V221NAT1150052 Nombre de pages : 4

Tout d'abord, le débat sur les réparations à destination des descendants des victimes de la traite négrière et de l'esclavage, qui ont perdus au XVI^e ou XIX^e s, s'inscrit dans un contexte contemporain qui tend à réévaluer les crimes historiques commis par les Etats. Les articles tirés de RFI (Ivan Doméne) et de BBC World Service (Fernando Duarte) insistent en particulier sur le contexte idéologique aux Etats-Unis : si le débat n'est pas nouveau, il a été ravivé à la suite du mouvement Black Lives Matter qui a dénoncé comment le racisme structurel des Etats-Unis et les violences policières déclinent d'une histoire esclavagiste non résolue. Pour ces militants, seules des réparations financières pourraient rétablir la balance des inégalités raciales actuelles.

Dans le reste du monde, l'esclavage n'a d'ailleurs pas disparu comme l'explique l'article de Matthieu Stricot dans CNRS le Journal. Mais lui l'esclavage définit comme un "travail contraint" accompagné d'une "violence extrême" (reprenant la terminologie de l'historienne Myriam Cottias) tache aujourd'hui les milles de personnes dans le monde et met au cœur la responsabilité des grandes entreprises du textile notamment.

En France, l'actualité de la mise en évidence de l'esclavage est tout aussi brûlante puisqu'un procès historique concernant Guyane la première par France TV Info (Lerouge, Hulin) s'est ouvert en octobre 2021 et oppose deux associations de victimes contre les "crimes commis par l'état français".

A diverses échelles, cette actualité pose la question des enjeux moraux et financiers au cœur du débat sur les réparations - comme l'explique le philosophe Hajali Bensone, il y a en effet une responsabilité

de réparation et de reconstruction du lien au sein de la communauté politique après les crimes de l'esclavage. On ne peut pas considérer ces crimes comme uniquement passés car ils ont une résonnance dans la société actuelle. Une réparations politiques et institutionnelles a d'ailleurs commencé à être apportée en France par la loi Taubira de 2001, en écho à la Convention de Genève de 1949, qui vise à "reconnaitre" la traite et l'esclavage comme crime contre l'Humanité. Mais pour nombre de militants cette reconnaissance ne suffit pas et doit s'accompagner d'indemnités financières.

Il pose alors la question des modalités possibles d'une réparation effective : passe-t-elle par un dédommagement pecunier ou un travail de mémoire ? Selon Fernando Duarte pour BBC World Service, la revendication d'indemnités a refait surface au sein des militants de Black Lives Matter. Si cette possibilité est défendue par de nombreux chercheurs et intellectuels comme William Darity de l'Université de Duke ou Thomas Pichetty en France (Forsan), elle apparaît cependant peu envisageable ni même envisagée par d'autres, notamment l'historienne Myriam Cottias interviewée dans le CNRS Journal et chargée du programme de recherche "Repairs" sur les réparations. Même si certains ~~se~~ insistent sur la corrélation avec le dédommagement de spoliations des juifs sous l'Allemagne nazie ou sur l'exemple de rétributions des japonais-américains (exemples repris par Duarte et Forsan), Cottias semble plus réticente à cette possibilité d'une compensation pecuniaire au profit d'un "travail de mémoire collective" et d'une revitalisation des lieux de mémoire.

De fait, ce travail s'effectue déjà en France par le biais d'initiatives municipales notamment à La Rochelle et à Bordeaux. La ville de La Rochelle, par le biais de son site web, met l'accent sur les actions mises en place par la municipalité pour "regarder [son passé] en face" et contribuer à la prospérité de cette ville historiquement avisée du commerce triangulaire. Le site Mémoires

et Partages réhausait quant à lui un dialogue associatif sur l'Histoire de l'esclavage entre des militantes et des élus de Bordeaux issus de grandes familles ayant pratiqué la traite négrière. Mais le travail de mémoire doit surtout se faire par le biais de l'enseignement de l'Histoire de l'esclavage à l'école. On faut le faire dans le territoire français : Nadège Wainstain, responsable du pôle éducation de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage et interviewée par RFI (Roméo) insiste sur la nécessité d'améliorer un enseignement encore trop simplificateur de l'Histoire de l'esclavage notamment grâce à la formation des professeurs. Cette perspective rejette les propositions de Magali Bersone dans The Conversations : pour elle, il y a une nécessité impérieuse à s'emparer de l'Histoire de l'esclavage pour redonner du sens et permettre de reconstruire une communauté politique plus égalitaire.

Pour conclure, la question des réparations des crimes de l'esclavage et de la traite humaine est un sujet d'actualité pressante comme l'a démontré ce dossier non seulement parce que les survivances de la société esclavagiste sont encore visibles dans les rapports de dominances de la société contemporaine mais aussi parce qu'en "esclavage moderne" (Sticot) se pupitre à l'heure de la mondialisation. Dès lors, une réflexion philosophique (Bersone), juridique (Molin, Leraux), militante (Duati) et institutionnelle (Loi de 2001) doit continuer à être menée au niveau de tous les acteurs non pas pour réparer les crimes "irréparables" mais pour réparer une fracture historique qui menace encore aujourd'hui le consensus social.